

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2019 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Madame DESBOIS qui est absente a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Madame DUBREUIL est absente.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 23 janvier 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 27/02/2019 et les informations données sont les suivantes.

RETROCESSION DE VOIRIE

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux du lotissement de l'allée de la Vieille Vigne sont enfin terminés.

Le syndicat des propriétaires du lotissement demande donc que la voirie rentre dans le domaine public de la commune.

Comme pour les autres lotissements privés, il est proposé que cette transaction se fasse à l'euro symbolique.

Le plan du lotissement est présenté au conseil.

Accord du conseil.

Est également décidé l'achat à l'euro symbolique de la parcelle de 48 m² qui appartient à Mme de Fougères Marie-Isabelle et qui permet l'accès à la parcelle AB 158 où est implanté le poste de relevage.

SUBVENTIONS

Plusieurs achats et travaux sont actés et pour cela, il est décidé de demander des subventions auprès des co-financeurs potentiels.

- Travaux partie communale de la VC 4 (Ozan/Renier) pour 28.882,20 € TTC : subvention FAR – département
- Achat tracteur-tondeuse pour 18.000 € TTC : subvention FAR – département. Travaux dernière tranche éclairage public : subvention DETR – état

Une délibération est prise pour amortir, comme le prévoit la loi, la partie réglée par la commune lors de l'installation de la borne pour les véhicules électriques. (durée : 5 ans soit 400 € par an)

COMPTABILITE

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal de la commune de 2018 sont présentés et identiques ; ils sont donc acceptés à l'unanimité.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement pour partie à la section d'investissement (afin de recouvrir le déficit) et le solde est maintenu en fonctionnement.

Accord du conseil

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Le conseil communautaire de Châteauroux Métropole lors de sa séance du 13/02/2019 a émis un avis favorable pour la prise de compétence « soutien aux événements ou manifestations à rayonnement national ou international favorisant l'attractivité du territoire communautaire » et la possibilité de « participer au financement public d'une télévision locale et d'adhérer à tout établissement ayant vocation à exploiter cette chaîne ». Ces transferts de compétences ont entraîné une procédure de modification des statuts de l'EPCI.

En tant que communes membres de l'agglomération il est demandé aux différentes communes de délibérer sur les modifications statutaires.

Avis favorable du conseil pour la modification des statuts.

- Les services de la gendarmerie sont venus pour faire un diagnostic du bâtiment du service technique (sécurité ...) suite aux différents cambriolages survenus sur le département. Une liste des points à revoir a été rédigée. Une priorisation des observations sera fait et les travaux planifiés en conséquence.

- Point sur la mutuelle communale avec AXA. Une délibération devra être reprise au mois de juin afin que les futurs assurés puissent bénéficier de la remise de 30 %.

- Une réunion publique pour présenter le PLUi aux administrés est prévue le mardi 12/03 à la salle des fêtes d'Etrechet.

- Aménagement de la voirie aux Godiers : compte-tenu de la vitesse excessive des véhicules passant aux Godiers, il est envisagé la création de 2 plateaux surélevés en entrée et sortie pour un montant de 7.329 € TTC. Les riverains des Godiers ayant refusés des ralentisseurs jugés trop bruyants par le passé, M. le Maire propose de les rencontrer en amont des travaux pour leur proposer cette solution.

La séance est levée 21h25.